

AVIS PUBLIC

EST, par les présentes, donné par la soussignée :

Avis de promulgation

QUE lors de la séance extraordinaire du 29 mars 2021 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement 256 « Pour la publication et la diffusion des avis publics municipaux sur le site internet de la Ville ».

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 8 mars 2021.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 655A, avenue de l'Église, Portneuf, aux heures de bureau, sur rendez-vous.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 23 avril 2021.

France Marcotte, greffière